

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- le règlement **A0-351** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* »

L'objet de ce règlement est d'implanter deux zones de stationnement prohibé dans la courbe de la partie de l'avenue Maplewood comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Gorman.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 11 mai 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

